



**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 12 mai 2001
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M. Hamann
M^{me} de La Chapelle
M. Mésognon

Président
Vice-Présidente
Secrétaire Général Adjoint

et

M^{mes} Bodouroff-Julie, de Confevron, d'Emsar, de Lavigne, Spitzer, Wiener
M^{elles} Coutin, Sabourin,
MM. Bancel, de La Forest-Divonne, Gautier, Pietreck, Spitzer,

Étaient excusés

M^{me} Védrine,
M. Desjeux.

Après le déjeuner habituel, le Président ouvre la séance :

I – La vie du Cercle*Nouveaux adhérents*

M. Hamann accueille Mme d'Emsar, nouvelle adhérente.

Visite du château de Versailles

Le Cercle organise, le 27 juin 2001, une visite au château de Versailles et à Trianon. Le programme de la visite a été diffusé aux membres. Il ne reste que quelques places disponibles (le nombre étant limité à 30 personnes). Le programme et l'organisation de la journée ont été assurés par Mme Claude Bodouroff-Julie. Le programme est conçu spécialement pour le Cercle ; il est centré sur les personnes (Louis XVI, Marie-Antoinette et les enfants), à la différence des programmes habituels des visites de Versailles, davantage axés sur l'architecture. Il comporte l'accès à de nombreuses pièces non ouvertes au public.

II – Les recherches

❖ par Mme de la Chapelle

Un nouvel outil pour la recherche : les cartes de sûreté

Mme Laure de La Chapelle expose l'intérêt de consulter les "cartes de sûreté" délivrées à Paris au cours de la période 1792-1794. 170 000 de ces cartes sont enregistrées. M^{me} de La Chapelle présente les cartes établies aux noms de J. B. Gagné et F. Lapière.

D'après le Dictionnaire de la Révolution Française de Boursin et Challamel (1893), « ces cartes étaient délivrées par les comités civils des sections ; elles étaient de deux sortes :

Les unes pour les citoyens domiciliés à Paris , ayant au moins 14 ans, et les autres pour les « externes », qui étaient obligés ou autorisés à y séjourner. Tout citoyen qui n'en était pas porteur était arrêté et détenu comme suspect. La délivrance de ces cartes était entourée d'un grand nombre de formalités ... »

Elles ont commencé à être en usage vers la fin de l'année 1792 et concernent toutes les sections. Malheureusement, beaucoup ont été perdues, des sections entières, comme la section des Tuileries, sont lacunaires et selon M. Hugel, que nous remercions de ces précisions, il manque les cartes d'un bon tiers des citoyens parisiens.

Malgré ces réserves, ces documents sont une source précieuse de renseignements sur la période 1792-1794 et leur lecture réserve des surprises. (Documents délivrés par la Bibliothèque Généalogique , 3 rue de Turbigo à Paris. Email : bipgen@wanadoo.fr)

Le problème des cartes Gagné.

En 1792, Gagné, le cuisinier du Temple, eut droit à deux cartes successives.

Voici le libellé de la première :

PATRONYME : GAGNE
PRÉNOMS : Jean Baptiste
AGE : 43
QUALITÉ / PROF : Cuisinier
DOMIC. ACTUEL : Enclos du Temple
DOMIC. PRECED : Rue St Nicaise n°9
DATE ARR. PARIS : 4 ans
VIL. NAISS. LU : Versailles

Et voici la seconde :

PATRONYME : GAGNE
PRÉNOMS : Jean Bertelemis
AGE : 43
QUALITÉ / PROF : Cusinier (sic)
DOMIC. ACTUEL : Au Temple
DOMIC. PRECED. : Rue St Nicaise
DATE ARR. PARIS : Depuis 1787
VIL. NAISS. LU : Versailles
VIL. NAISS. RÉEL : Versailles

On voit qu'à côté d'erreurs due à la fantaisie des citoyens administrateurs, comme la diversité des noms de baptême, il en existe d'autres, manifestement dues au déclarant, qui était officier de la bouche du roi à Versailles fin juin 1786 (naissance de ses filles jumelles) et aux Tuileries en février 1792. Pourquoi aurait-il abandonné le service de la famille royale en 1787 pour venir seul à Paris, et reprendre son travail ensuite ? Deux réponses possibles :

- Ou bien arriver à Paris en octobre 1789 avec le roi n'était pas vraiment bien vu, et Gagné a menti (une première fois ; ce ne sera pas la dernière)
- Ou alors, il n'avait pas vraiment le sens des dates, ce qu'il prouvera également plus tard.

Il faut noter une chose importante : il n'existe pas de carte de sûreté au nom de son fils Marie Achille Gagné, qui pourtant avait eu 14 ans en janvier 1794.

La carte Lapierre.

Une autre carte de sûreté vient résoudre un petit problème soulevé par François Laurentie dans son monumental "Louis XVII". Je le cite :

« On lit, dans le dossier Albouys, à la date du 19 mars 1835 (Bibliothèque Municipale de Cahors, ms.29, t.III, pp.96-98, n°406) :

Déposition du sieur Jean Baptiste Bonvallot relative à l'existence du fils de Louis XVI ...

2° Le lendemain du jour où Mgr le Dauphin, fils de Louis XVI, fut sauvé du Temple, et à cinq heures du matin, le nommé François Lapierre, un des gardiens du Temple (entendez : membre de la garde Nationale) vint m'éveiller pour m'annoncer que ce prince avait été sauvé et s'était évadé du Temple la veille, vers sept heures du soir, qu'on lui avait substitué un enfant qu'on avait apporté dans une voiture de linge propre et qu'on l'avait emmené dans la même voiture chargée de linge sale.

Commentaire de Laurentie : c'est fort net, bien que la date de l'évasion fasse défaut. Mais nous ignorons le citoyen « François Lapierre, gardien du Temple ». Un François Lapierre a-t-il même été de garde au Temple pendant vingt quatre heures, à une date, qui devrait, elle aussi être fixée ? C'est ce qui n'est pas démontré. Plusieurs Lapierre, appartenant à la garde nationale, se trouvent nommés dans les procès verbaux de la Convention. Mais ils ne s'appelaient pas François ».

Les cartes de sûreté apportent un démenti formel à M. Laurentie. Voici celle de François Lapierre :

PATRONYME : LAPIERRE
PRÉNOMS : François
AGE : 43
QUALITÉ / PROF : Mason (maçon)
DOMIC. ACTUEL : Rue Mouffetard 26
DOMIC. PRECED : rue des Jardins section Arsenal (sic)
DATE ARR. PARIS : Natif
VIL. NAISS. LU : Paris
OBSERVATION : A déclaré ne savoir signer

Ce Lapierre apparaît dans le Répertoire du Personnel Sectionnaire Parisien de Soboul comme manouvrier et « batteur de plâtre ». Il était membre de la 36° compagnie de la Garde Nationale. Il y a donc une très forte probabilité pour que ce soit lui l'interlocuteur de Bonvallot. Malheureusement, le témoignage de celui-ci a certainement subi des influences tardives et ne peut être accepté en l'état.

Une prochaine fois nous étudierons les cartes de Pierre Alexandre Petit du Petitval et du docteur Laveme ou Lavergne (Médecin à l'Hôtel -Dieu en l'an II)

❖ par **Gérald Pietrek**

Encore du nouveau sur Antoine Simon : son logement de la rue des Cordeliers

M. Pietrek présente les éléments nouveaux que, dans le cadre des recherches qu'il poursuit à propos d'Antoine Simon, il a découverts récemment. Ces éléments concerne le logement occupé par Antoine Simon, rue des Cordeliers, vraisemblablement à partir du 1er juillet 1784.

Encore du nouveau sur Antoine Simon ... Son logement de la rue des Cordeliers.

Au cours de la réunion de notre Cercle, le 30 septembre de l'année dernière (1), je signalait avoir découvert deux documents inédits sur la vie parisienne et pré-révolutionnaire d'Antoine Simon, savoir :

1° Une ordonnance de saisie exécution rendue par défaut le 7 février 1786 contre Antoine Simon et sa femme, à la requête de Me Armand Louis Le Boulanger, pour une somme de 1.500 livres de loyers impayés depuis le 1^{er} juillet 1784 (2);

2° Un acte de bail concédé le 17 janvier 1778 par une Dame Éléonore Giraud Le Boulanger, veuve de Louis Le Boulanger, seigneur d'Hacqueville, à Antoine Simon et à sa femme, d'une durée de 9 ans, à effet du 1^{er} août suivant, pour une maison sise rue de Seine à Paris, comportant une boutique au rez-de-chaussée, 5 pièces au 1^{er} étage, 5 pièces au 2^{ème} étage, plus 2 greniers et une cave, plus 3 pièces dans un petit bâtiment de la cour, soit en tout 13 pièces, pour un loyer trimestriel de 250 livres, acte passé en l'étude de Me Nicolas-Charles Pijeu, notaire à Paris (3).

J'observais ensuite que, subitement, à partir du 1^{er} juillet 1784, Simon avait cessé de payer ses loyers pour ledit logement, de sorte que, 18 mois plus tard, il était assigné au tribunal par un fils de Dame Le Boulanger et condamné au

paiement de 6 trimestres de loyers arriérés, soit pour un total de 1.500 livres.

Ainsi, contrairement à la version véhiculée jusqu'à nos jours, ce n'est pas d'un emprunt de 1.500 livres que Simon était redevable, 1.000 livres à M. le président Boulanger et cinq cent à M, le marquis d'Hacqueville (4), mais tout bonnement de 18 mois de loyers impayés à Dame Le Boulanger, veuve de Louis Le Boulanger, seigneur d'Hacqueville (une seule et même personne) ! Et c'est pour non paiement de cette somme que Simon a fait l'objet d'une procédure d'exécution forcée mobilière. Ses meubles de la rue de Seine ayant été saisis puis vendus, ne disposant plus du matériel adéquat, le cordonnier aura du cesser son activité et, bien entendu, changer de logement.

Partant de là, j'ai vaillamment poursuivi mes investigations dans les volumineuses archives du Parc Civil du Châtelet de Paris. Ma persévérance a été récompensée par la découverte d'une autre sentence rendue par défaut contre Antoine Simon Maître cordonnier pour homme et sa femme, en date du 25 avril 1786, sur la requête de M^e Armand Louis Le Boulanger (5). Ce document entérine logiquement la résiliation du bail pour le logement de la rue de Seine, suite aux loyers demeurés impayés. Mais il nous apprend aussi que Simon, d'une part, est en outre condamné à effectuer des travaux de réparations locatives, d'autre part - et surtout -, qu'il avait sous-loué son habitation de la rue de Seine - et là, c'est une très grande surprise qui démontre combien le personnage mérite d'être connu encore bien davantage ! ...

Simon ne demeurait donc plus rue de Seine depuis un certain temps déjà. Comme nous savons qu'il a cessé de payer ses loyers à partir du 1^{er} juillet 1784, on peut supposer que c'est depuis cette date qu'il n'y réside plus et qu'il occupe un nouveau logement qui pourrait dès lors fort bien déjà être celui de la rue des Cordeliers. Se pose alors la question de savoir pourquoi avoir sous-loué la maison de la rue de Seine, plutôt que de résilier purement et simplement le bail pour aller tout bonnement vivre ailleurs. Il serait bien intéressant de pouvoir retrouver le contrat de sous-bail, ainsi que celui du bail souscrit par Simon pour son nouveau logement. Mais nous n'en connaissons pas les dates respectives, ni, surtout, le nom des notaires par devant lesquels ils ont été passé ! Cela revient à chercher une aiguille dans une meule de foin ! ... Mais ne désespérons pas de voir nos recherches aboutir.

Sachant que le logement de la rue des Cordeliers faisait partie d'une maison appartenant à un dénommé Antoine Le Roux Delafondée, M^e chirurgien-dentiste (6), j'ai eu la bonne fortune de pouvoir retrouver trace de cet immeuble. Celui-ci a été acquis par M^e le Roux Delafondée par voie d'adjudication forcée en date du 5 septembre 1767, pour une somme de 13.050 livres, dont 6.000 empruntées à un sieur Michel-René Maupetit. La procédure d'adjudication a été close le 12 novembre 1767 (7).

Les pièces du dossier nous fournissent la situation exacte de l'immeuble. Celui-ci, donnant sur la rue des Cordeliers, est localisé entre la rue de Tourraine et celle de l'Observance, quasiment face à la rue du Paon (actuellement rue Danton). Comble de chance, cela nous permet de le repérer précisément sur le fameux plan de Turgot de 1739 (cf., illustration en annexe). Mais le dossier comporte aussi une description exhaustive de l'immeuble. En voici la transcription inédite :

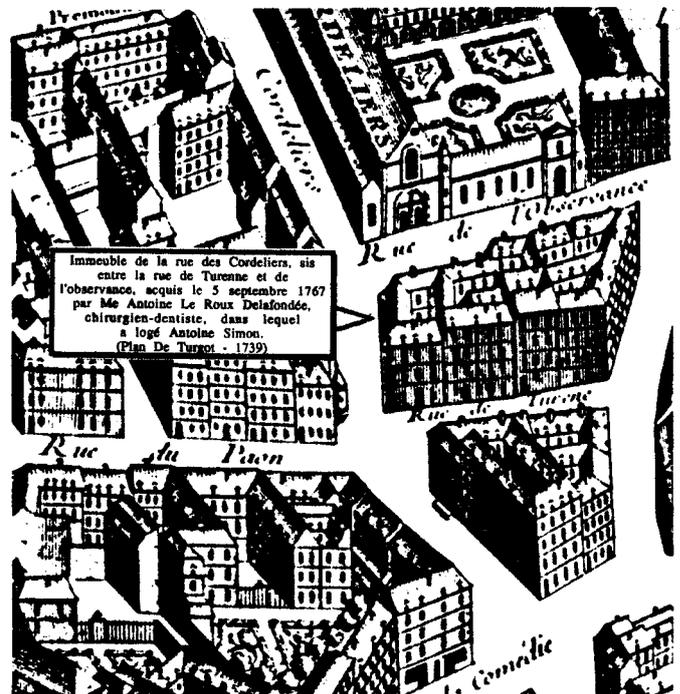
Une maison située à Paris, rue des Cordeliers, paroisse Saint-Cosme, consistante sur ladite rue des Cordeliers en une porte d'entrée carrée fermante à deux battants, un passage qui conduit à une petite cour, deux boutiques sur ladite rue, salles derrière communicantes sur ladite cour ou il y a une séparation de partage de ladite cour formée de planches qui communique à une serre pour la facilité desdites boutiques, une chambre lambrissée au dessus en mansarde couverte de thuilles berceau et cave sous ladite boutique, l'autre boutique ayant pareillement salle derrière et cave au dessous, au fond de ladite cour à gauche un escalier pris dans œuvre pour monter trois étages de chambres au dessus desdites boutiques et salies, deux cabinets d'aisance au dedans dudit escalier, greniers au dessus de ladite maison couverte de thuilles et de l'autre côté de ladite cour à droite une aile de bâtiment composée de trois étages de chambres ayant leur communication par les chambres donnant sur ladite rue des Cordeliers; tenant la totalité de ladite maison à droite à une maison appartenante à l'Hôtel-Dieu, d'autre côté à gauche à une maison appartenante au grand couvent des Cordeliers de Paris par derrière à et par devant sur ladite rue des Cordeliers.

À noter dans ce descriptif, nonobstant le style "greffier", l'existence de deux cabinets d'aisance au dedans dudit escalier, comme marque, pour l'époque, d'un certain confort.

Voilà qui complète utilement la seule description que nous avons du modeste logement occupé par Simon au 2^{ème} étage la maison de la rue des Cordeliers (8), savoir un petit cabinet formant anti-chambre éclairée sur un corridor servant d'entrée, plus un petit cabinet éclairé par la porte d'entrée dicelui ouvrant sur la pièce ci-après décrite, plus une pièce ayant vue sur la rue.

Voici donc éclairci un aspect supplémentaire de la vie parisienne pré-révolutionnaire du personnage d'Antoine Simon, dont il s'avère combien il reste de choses à découvrir sur lui et combien toute la légende brodée à son encontre se doit vailler que vaille d'être reconsidérée de fond en comble ! Quelles autres surprises la vie du cordonnier, appelé à devenir instituteur du fils de Capet, peut-elle dès lors encore nous réserver ? Antoine Simon, n'oublions pas, fut, à un moment crucial, et demeure, de nos jours, le point incontournable de l'incarcération de la famille royale au Temple. Toujours mieux le connaître pourra peut-être contribuer utilement à résoudre l'énigme du petit Louis XVII qui fait l'objet de nos ardues préoccupations et recherches à tous.

Je profite de l'occasion, pour rappeler, ne serais-ce qu'à nos nouveaux membres, mon ouvrage biographique *Simon Présidan*, paru aux Éditions Coprur à Strasbourg en 1997. J'y retrace non seulement la vie du célèbre cordonnier, mais encore je contrecarre l'infâme réputation d'imbécile, de failli et de bourreau d'enfant, dont la postérité l'a affublé à tort, n'en déplaise notamment à Monsieur de Beauchesne et à la bonne et belle Ville de Troyes, dont les instances dirigeantes ne mettent vraiment pas un empressement particulier à réhabiliter, comme il se devrait la mémoire d'un



des ces fils devenu célèbre. On se demande d'ailleurs bien pourquoi ! Car, si les Simon n'étaient pas parmi les plus fortunés, ils n'étaient en rien méprisables. Le père d'Antoine était certes marchand-boucher, de la puissante corporations des bouchers de Troyes, mais sa mère, Marie-Jeanne Adnet, était, il faut le souligner, fille de Jean Adnet, *imprimeur et libraire à Troyes (9)* ! C'est dire combien, par la force des choses, l'enfance d'Antoine à Troyes n'a pas dû être des plus primaires.

Dans mon second livre, *L'ombre du temple*, paru aux Éditions *Le Sémaphore*, fin de l'année écoulée, je suggère, nonobstant une affaire de cœur qui pollue le débat (désolé M. Philippe Delorme, il en va ainsi des mystères qui font la France), une solution tout à fait inédite à l'affaire Louis XVII, dans laquelle on retrouve, toujours et encore, le même cordonnier pour homme Antoine Simon.

Pour finir, l'ouvrage synthétique de notre Président Jacques Hamann et de Maurice *Étienne Louis XVII et les 101 prétendants*, paru également aux Éditions *Le Sémaphore*, fin 1999, se doit d'être rappelé en cette circonstance.

Merci pour votre sympathique attention.

- (1) cf. compte-rendu.
- (2) A.N. Y-8165.
- (3) A.N. Min. Cen. ET/CV/1353.
- (4) A.N. Min. Cen. ET/CXXII/855.
- (5) A.N. Parc Civil du Châtelet.

- (6) A.N. Min. Cen.
- (7) A.N. Parc Civil du Châtelet de Paris.
- (8) A.N. Min. Cen.
- (9) Archives de l'Aube.

III - Les projets de recherche

M. Jacques Hamann rappelle qu'il a invité les membres du Cercle à établir des programmes de recherches (cf. compte rendu de la réunion du 31 mars 2001). Il a diffusé, à cette occasion, un mortele-type de "fiche de synthèse" à faire remonter au Cercle.

Plusieurs membres du Cercle ont d'ores et déjà transmis des fiches. L'examen de ces fiches conduit M. Hamann à faire quelques observations :

- les recherches portant sur des thèmes trop vastes sont nécessairement vouées à l'échec ; il convient de se limiter à des recherches courtes, portant sur des points précis et susceptibles de déboucher sur une conclusion ; à cet égard, la rubrique "titre de l'étude" de la fiche doit être remplie avec précision ;
- la fiche n'est pas destinée à poser des questions aux membres du Cercle ou à leur demander de réaliser telle ou telle recherche ; elle a, au contraire, pour objet de présenter la synthèse d'une recherche réalisée par l'auteur de la fiche ; la rubrique "synthèse" ne peut donc être remplie par son auteur que dès lors que celui-ci considère que ses travaux de recherche sur la question abordée sont terminés ; cette rubrique ne peut, en tout état de cause, être remplie au démarrage de la recherche.

M. Hamann indique qu'il diffusera prochainement une notice précise sur ce qu'il souhaite.

IV Questions diverses

A propos d'une manifestation envisagée le 8 juin 2001

M. Hamann indique que, d'après ses informations, une manifestation pourrait être organisée le 8 juin prochain, à Saint-Denis, par le Mémorial de France à Saint-Denis- Cette manifestation aurait pour objet de commémorer la mort de Louis XVII au Temple le 8 juin 1795.

M. Hamann rappelle qu'une grande majorité des membres du Cercle n'accorde aucun crédit aux résultats des analyses proclamés le 19 avril 2000 et réfute l'hypothèse de la mort de Louis XVII au Temple le 8 juin 1795. Aussi propose-t-il d'adresser aux autorités administratives et au Mémorial une lettre de protestation quant à la tenue d'une telle manifestation.

Après discussion, au cours de laquelle il est fut observer que l'opinion de la majorité précitée n'est pas celle de tous les membres du Cercle, le principe de la lettre envisagée par M. Hamann est approuvé ; cette lettre informera les autorités administratives et le Mémorial que, dans l'hypothèse où la manifestation évoquée serait organisée, le Cercle ne saurait s'associer à une telle initiative.

(NB : Postérieurement à la réunion, la lettre évoquée ci-dessus a été adressée par le président du Cercle, le 15 mai 2001).

"Dossier rouge " et papiers de Barras

M. Alain Bancel revient sur ces deux thèmes, estimant que les recherches sur ces deux points ont été négligées depuis quelques temps et devraient être reprises.

La séance est levée à 17h15

En marge de la réunion

Le Cercle a été informé du mariage de Melle Marie-Françoise Sabourin avec M Pierre Collon le 7 juillet 2001 à 16 h 30, à Rouillé (Vienne) (15, Le Grand Breuil 86480 - Rouillé)

Le Cercle présente aux futurs époux tous ses vœux de bonheur

le Secrétaire Général Adjoint



Didier Mésognon